



FORMATION DE BASE DU PERSONNEL DE SÛRETÉ D'AÉROPORT

Formation Certifiante par l'OACI



Durée: 10 Jour(s)

Langue de la formation : Français

Contact d'inscription :



training@afsactunisie.com



+216 20199950/+216 98333330

But du Cours :

Le cours, suivi d'une période minimale de six mois d'expérience de travail pratique sous la supervision d'un superviseur AVSEC qualifié, fournira au personnel de sûreté aéroportuaire la formation de base nécessaire pour mettre en œuvre, surveiller et appliquer les mesures préventives de sûreté de l'aéroport, conformément aux programmes approuvés localement.

Objectifs du Cours :

Le cours a été conçu de façon à permettre aux agents de la sûreté choisis de :

- Travailler et circuler en sécurité à l'aéroport.
- Communiquer et coopérer avec d'autres services de l'aéroport.
- Contrôler les déplacements des personnes et des véhicules.
- Garder les zones, les installations et les aéronefs vulnérables à l'aéroport en effectuant des gardes et des patrouilles.
- Reconnaître des armes et des engins explosifs ou incendiaires.
- Inspecter, filtrer et fouiller des passagers et des bagages.
- Réagir aux situations d'urgence à l'aéroport.

Liste des Modules :

Module 1 : Exposé Général de l'Aviation Civile Internationale

Module 2 : Travailler à l'Aéroport

Module 3 : Contrôle de l'accès des personnes

Module 4 : Contrôle de l'accès des véhicules

Module 5 : Reconnaissance des engins explosifs et des armes offensives

Module 6 : Procédures de fouille des bâtiments

Module 7 : Patrouille et garde

Module 8 : Filtrage des passagers et fouille physique des passagers

Module 9 : Equipement radioscopique conventionnel

Module 10 : Protection des aéronefs stationnés

Destinataires :

La population cible sera constituée par les nouvelles recrues et par le personnel en fonction au niveau de départ qui sont employés par l'autorité ou l'organisation ayant la responsabilité primordiale d'appliquer les mesures préventives de sûreté de l'aviation aux aéroports, ainsi que le personnel de même niveau d'autres organismes aéronautiques chargés des activités d'appui.

Conditions d'admission :

Les stagiaires devront répondre aux critères ci-après :

- Avoir suivi avec succès le cycle d'enseignement secondaire ou un niveau d'éducation équivalent.

- Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue d'enseignement du cours.